

Les BURBURAINES



Elles ont eu lieu à la salle René Déjardin de Burbure en mars 2018 et 2019

EDITO

Dans le cadre des organisations du "groupe des neuf" des retraités du Pas de Calais, il a été décidé d'organiser chaque année une rencontre à Burbure.

Les deux premières éditions traitaient de la place du retraité dans notre département. Elles ont réuni à elles deux plus de deux cents retraités. De nombreux sujets ont été débattus, notamment les problèmes de pouvoir d'achat, d'accès à la santé, de financement de la perte d'autonomie et de la représentation des retraités auprès des instances de décision.

Le bilan des actions a été discuté et celles à mener ont été organisées notamment « le printemps des retraités »

De ces débats fructueux, nos revendications communes se sont affirmées et affinées.

Il nous a semblé important de les communiquer vers tous les retraités dans ce quatre pages.

Notre camarade Henri Tobo en a trouvé le titre : " Les Burburaines".

Nous espérons que cette publication vous intéressera et vous donnera envie d'assister au prochain rendez-vous de Burbure.

*Béthune le 20 mai 2019
Alain Dercourt FSU,
Marc Beugin CGT*

Tous à Desvres le 20 juin 2019 !

Nous irons porter des dizaines de milliers de cartes pétitions !



Déplacement à Desvres en bus prévu :

Départ :

- ▶ Arras 8h30 parking du Crinchon
- ▶ Lens 9h parking Bollaert (Mc Do)
- ▶ Béthune 9h30 parking Décathlon
- ▶ Saint-Omer 10h15 covoiturage A26

Un barbecue revendicatif aura lieu vers 13 heures. le lieu sera précisé sur place

La perte d'autonomie : quelle prise en charge ?

La prise en charge des PA* peut s'effectuer à domicile ou en établissement avec un temps de prise en charge partiel ou complet (EHPAD*), résidence autonomie, unités de soins de longue durée, 56 USLD pour 3 000 places, principalement dans les grandes villes, puisque ces unités sont adossées à un établissement hospitalier.

En octobre 2016, la région recense 577 structures médicalisées soit 44 000 places (92,7% pour PA de plus de 75 ans). La France, c'est 98%.

Par contre les territoires de proximité les plus densément peuplés du Pas de Calais sont ceux qui ont le plus faible taux en EHPAD : Béthune-Bruay : 69,7 % , La Flandre intérieure : 134% .

La situation des EHPAD continue à inquiéter les milieux professionnels, les PA et les familles qui s'alarment, à juste titre, de l'absence de réponses concrètes permettant d'accompagner correctement les résidents, ainsi que d'améliorer les conditions de travail et de rémunération des personnels.

En effet, la mise en place de la convergence des tarifs dépendance et soins et des contrats pluriannuels d'objectifs et de moyens (CPOM) conclus pour 5 ans, les sous-effectifs unanimement reconnus (rapport Libault), la baisse des dotations qui défavorise les EHPAD publics, dégradent les conditions de travail et nuisent à la qualité du service et du bien-être des résidents, conduisent de fait à une maltraitance institutionnelle, excluant les possibilités de soins individualisés et l'irrespect de la dignité de la PA.

Pour que les séjours en EHPAD soient de qualité, pour la mise en œuvre de réelles démarches de prévention de l'aggravation de la perte d'autonomie, pour un accompagnement bienveillant, favorisant le respect de la dignité des résidents nous demandons :

- 1) Au minimum la mise en œuvre de la préconisation du rapport de l'Assemblée nationale de 2016, à savoir : 1 salarié par résident (60 soignants pour 100 lits. On est actuellement à 30 soignants).
- 2) La formation et la revalorisation des rémunérations et des perspectives de carrière des personnels. Les centres de formation ne font pas le plein. On a beaucoup de mal à recruter (Pascal Romain).
- 3) L'abrogation de la convergence tarifaire et l'augmentation des dotations à hauteur des besoins.
- 4) La prise en charge à 100% de la perte d'autonomie par la Sécurité Sociale, dans le cadre de la solidarité nationale (maladie)
- 5) L'application d'une diminution significative du reste à charge, considérant que les amortissements ne doivent pas être retenus pour le calcul du tarif d'hébergement, mais supportés par la collectivité via l'impôt.
- 6) Que les départements qui ont la compétence « action sociale » reçoivent de l'Etat leur dû – des fonds de concours à hauteur des besoins, à commencer par le financement à 50% de l'APA* – Pas-de-Calais, dotation de l'Etat : 25%.
- 7) Revoir la gouvernance de l'Agence Régionale de Santé, département, Sécurité Sociale, pilotage très lourd et chronophage, copilotage difficile.

J'ai fait le calcul : vu votre nombre et vu le manque de personnel, je pourrai aisément être bien traité 2 à 3 minutes par jour et par patient



Béthune le 11 avril 2019

Michel BAUDAILLIER représentant de la FGR-FP* au Haut Conseil de la Famille, de l'Enfance et de l'Age

* PA : Personnes âgées

*EHPAD : Etablissement d'Hébergement pour Personnes Agées Dépendantes

* APA : Allocation Personnalisée d'Autonomie – voir sur <https://www.pasdecals.fr/Solidarite-Sante/Retraites-et-personnes-agees/Beneficiaire-d-aides/L-Allocation-Personnalisee-d-Autonomie-APA>

* USLD : unités de soins de longue durée

* Fédération Générale des Retraités de la Fonction Publique

Le Conseil Départemental de la Citoyenneté et de l'Autonomie du Pas de Calais (CDCA)

Il a été installé le 3 juillet 2017 et est issu de la loi d'Adaptation de la Société au Vieillessement entrée en application début 2016 mettant fin aux CODERPA (Conseil départemental des retraités et personnes âgées) et CDCPH (Conseil départemental consultatif pour les personnes en situation de handicap) en les fusionnant en quelque sorte. Deux formations subsistent spécifiquement pour chaque public doté d'un bureau (Gérard Wacquet est membre du bureau pour les personnes âgées).

Des prérogatives importantes en principe. Il est consulté pour avis, la loi évoquant la co-élaboration, sur les différents schémas départementaux ; les programmes de financement ; les conventions signées par l'ARS en direction des personnes âgées etc... Il a un rôle de réflexion dans de multiples domaines (logement, transport, culture, vie associative, intégration sociale...). Il est consulté par l'ARS (Agence régionale de santé) pour les politiques sanitaires et médico-sociales : schéma régional de santé, CTS (Conseil territorial de santé du Pas de Calais).

Il est composé de 81 membres issus de 4 collèges dont les organisations syndicales. L'assemblée plénière se réunit au moins 2 fois par an, il n'est pas prévu, pour l'instant, de commissions comme c'était le cas au CODERPA. Des désignations multiples, par élection, ont eu lieu notamment à la CRSA et au récent Conseil Territorial de Santé du Pas de Calais.

Donc, des potentialités importantes pour la vie des personnes âgées dans le département dans un cadre profondément renouvelé puisqu'on gomme la traditionnelle partition Personnes Agées / Personnes Handicapées au profit d'une approche par la « citoyenneté et l'autonomie » qui a inspiré le Pacte des Solidarités adopté par le Conseil Départemental.

Après 4 plénières, on constate que l'étendue et la complexité des sujets abordés méritent mieux qu'une logique informative descendante. Il y a nécessité à disposer d'informations en amont et de préparer, d'échanger entre organisation syndicales représentatives en charge de la défense et des droits individuels et collectifs des retraités et des personnes âgées.

Pour le moment, le Conseil départemental n'est pas disposé à mettre en place des commissions préparatoires. C'est pourquoi les organisations syndicales présentes à Burbure le 21 mars ont décidé d'une rencontre au siège du département le 20 mai dernier.

Rejoints par l'UNSA et une représentante de la CFDT, ils ont décidé d'une séance de travail le 24 juin afin de préparer la prochaine séance du CDCA prévue début juillet à propos de la future loi de financement de la perte d'autonomie à partir du rapport Libault.

Une large part de la population du département est concernée par cette instance qu'il convient de faire vivre.

Georges Bouchart



Les retraités et retraités du Pas de Calais dans l'action

Béthune le
31 janvier



« Reprenez vos cadeaux! »
Rendez-nous notre pouvoir d'achat!



Dépôt des
cadeaux devant la
permanence de la
députée LREM



à
Paris
aussi



les retraité-e-s ne lâchent rien!

Lens le 11 avril



Une délégation s'est rendue à la
Communauté d'Agglomération
Lens-Liévin.

L'action « Le printemps des
retraités » y a été présentée.
Elle y a déposé les revendications
et notamment la gratuité des
transports dans la CALL.

